



Conseil économique et social

Distr. générale
7 janvier 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe

Huitième réunion

Genève, 21 et 22 mars 2013

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Mise en œuvre de la troisième phase de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable: progrès accomplis par les États membres et résultats des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de la Stratégie

Sujets sur lesquels il est proposé de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable

Note du secrétariat

1. La présentation de rapports nationaux au sujet de l'état d'avancement de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable offre aux pays une occasion utile d'apprendre les uns des autres. Pour tirer pleinement parti de cette occasion, les États membres de la Stratégie sont invités à faire part de renseignements sur des sujets qui semblent particulièrement pertinents.

2. En prévision de la huitième réunion du Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe, les pays sont invités à communiquer des renseignements sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des trois domaines d'action prioritaires depuis la tenue de la septième réunion du Comité directeur en 2012. Ces trois domaines prioritaires sont:

- a) Faire en sorte qu'un programme d'éducation au développement durable (EDD) soit appliqué dans chaque établissement scolaire d'ici à 2015;
- b) Favoriser l'introduction de l'EDD dans la formation des enseignants;

c) Réorienter l'enseignement technique et professionnel et la formation pour appuyer le développement durable et la transition vers une économie verte¹.

Il est demandé aux pays de communiquer le texte de ces renseignements au secrétariat (esd@unece.org) le **1^{er} mars 2013** au plus tard.

3. Le secrétariat examinera toutes les informations communiquées et en fera un exposé récapitulatif à la réunion du Comité directeur. Cet exposé sera suivi d'un débat.

4. Les pays seront invités à compléter l'exposé récapitulatif du secrétariat en présentant des bonnes pratiques et des données d'expérience qui semblent particulièrement utiles. Les pays qui souhaiteraient présenter de tels exposés sont priés d'en communiquer le texte (au format PowerPoint ou dans un autre format) au secrétariat avant le **10 mars 2013**.

¹ Le Comité directeur a adopté ces domaines d'action prioritaires à sa septième réunion (ECE/CEP/AC.13/2012/2, par. 48).